

Free poursuit (une nouvelle fois) France Télécom

L'affaire révélée par le quotidien économique

Les Echos risque de faire du bruit. Free estime -une fois encore- que les tarifs proposés par Wanadoo pour son ADSL et ADSL2 ne sont pas assez élevés. Conséquence, ils faussent la concurrence. Le mécontentement du FAI porte sur deux offres promotionnelles de l'opérateur historique, le forfait ADSL 8 Mbps MAX et Max2+ qui propose 18 Mbps. La première option revient à 23,9 euros et la seconde est proposée à 29,7 euros. Pour l'instant, il ne s'agit que de promotions, mais comme le souligne *Les Echos*, « en règle générale ces tarifs deviennent rapidement ceux de base de l'opérateur », et c'est là la crainte majeure de Free. Le FAI considère qu'il n'est pas capable de concurrencer FT dans les zones non dégroupées où il est obligé d'acheter l'offre ADSL à l'opérateur. Le problème est d'autant plus sérieux que Free compte pas moins de 30 % de ses abonnés dans ces zones. En conséquence, il demande au Conseil de la concurrence d'arbitrer cette affaire et de prendre rapidement des « mesures conservatoires ». Seulement, la partie est loin d'être gagnée, car il faut se souvenir qu'en 2004 l'Arcep avait rejeté une demande comparable d'AOL déclarant que l'offre ADSL était suffisamment ouverte à la concurrence.